

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Prestations de formation professionnelle

Formation · Sport · Santé · Posture

Version	2.0
Date de mise à jour	24 juin 2026
Organisme de formation	FORMAFIT83
Responsable	Sophie LELIÈVRE & Ghislain VANGYSEGEM
Adresse	75 Avenue Jacqueline Auriol, 83160 La Valette-du-Var
SIRET	102 645 629 00019
Déclaration d'activité (NDA)	93830888383 — DREETS PACA (attribué le 8 juin 2026)
Contact	formafit83@gmail.com — 06.01.21.26.96
Site web	formafit83.com

PRÉAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) sont établies conformément aux articles L6351-1 et suivants du Code du travail ainsi qu'aux articles L111-1 et suivants du Code de la consommation. Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation professionnelle proposées par FORMAFIT83, qu'elles soient destinées à des entreprises, des travailleurs indépendants, des demandeurs d'emploi ou des particuliers agissant à titre personnel.

Toute commande ou inscription à une formation FORMAFIT83 implique l'acceptation pleine et sans réserve des présentes CGV. En cas de contradiction entre les CGV et un document particulier (devis, convention), les stipulations du document particulier prévaudront.

FORMAFIT83 est en cours d'obtention de la certification Qualiopi au titre de la catégorie d'actions « Actions de formation ». Cette certification, dont l'audit est prévu prochainement, atteste de la qualité du processus mis en œuvre pour les prestations de formation.

ARTICLE 1 — Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les formations proposées par FORMAFIT83, notamment mais non limitativement :

- Gestes et Postures 2.0
- Formations en activité physique adaptée, santé et prévention
- Toute autre formation inscrite au catalogue ou proposée sur devis

Ces formations peuvent être dispensées :

- Dans les locaux du client (en entreprise)
- Dans des locaux extérieurs loués pour l'occasion
- Dans les locaux propres de FORMAFIT83
- À distance (FOAD, classe virtuelle), si applicable

Les présentes CGV s'appliquent indifféremment aux clients professionnels (entreprises, associations, collectivités) et aux clients particuliers (personnes physiques agissant en dehors d'une activité professionnelle), y compris dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF), de plans de développement des compétences ou de financements personnels.

ARTICLE 2 — Inscription et contractualisation

Toute inscription à une formation fait l'objet des documents suivants selon le profil du client :

Document	Applicable à
Devis ou proposition commerciale	Tous les clients
Convention de formation (art. L6353-2 C. trav.)	Clients professionnels (entreprises, OPCO)
Contrat de formation professionnelle (art. L6353-3 C. trav.)	Particuliers finançant à titre personnel ou via CPF
Programme pédagogique	Tous les clients
Règlement intérieur	Tous les apprenants

L'inscription est définitive à réception :

- Du devis ou de la convention signés (clients professionnels)
- Du contrat de formation signé et, le cas échéant, du paiement du premier acompte (particuliers)
- De la confirmation de prise en charge par le financeur (OPCO, CPF, France Travail, etc.)

Un livret d'accueil, le programme de formation et le règlement intérieur sont remis à chaque apprenant avant le début de la formation.

ARTICLE 3 — Prix des prestations

Les prix des formations sont exprimés en euros. Ils sont indiqués hors taxes (HT) ou toutes taxes comprises (TTC) selon le statut fiscal de FORMAFIT83, tel que précisé sur le devis ou la convention.

Les prix comprennent :

- La préparation et la conception pédagogique
- L'animation de la formation par le formateur
- Les supports pédagogiques remis lors de la formation
- Les frais administratifs liés à la gestion du dossier

Sauf mention contraire dans le devis, les éléments suivants restent à la charge du client :

- La location éventuelle de salle
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du formateur
- Les équipements ou matériels spécifiques requis par la formation

Les tarifs en vigueur sont ceux indiqués dans le catalogue ou le devis accepté. FORMAFIT83 se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, les formations déjà contractualisées restant au prix convenu.

ARTICLE 4 — Modalités de paiement

4.1 Clients professionnels (entreprises, OPCO, collectivités)

Sauf conditions particulières précisées dans le devis :

- Le règlement s'effectue à réception de facture, par virement bancaire
- Le délai de paiement est de 30 jours maximum à compter de la date de facture (art. L441-10 C. com.)
- En cas de prise en charge par un OPCO ou financeur public, le client reste redevable des sommes non prises en charge

4.2 Clients particuliers (CPF, financement personnel)

Pour les formations financées via le Compte Personnel de Formation (CPF), le paiement est géré directement via la plateforme Mon Compte Formation. Pour les formations à financement personnel :

- Un acompte de 30 % est exigible à la signature du contrat de formation
- Le solde est exigible au plus tard 7 jours avant le début de la formation
- Le paiement peut s'effectuer par virement bancaire, chèque ou tout autre moyen précisé dans le contrat

4.3 Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit :

- Des pénalités de retard calculées au taux légal en vigueur (art. L441-10 C. com.)
- Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (art. D441-5 C. com.)
- La possibilité pour FORMAFIT83 de suspendre la prestation jusqu'au règlement complet

ARTICLE 5 — Droit de rétractation (particuliers)

Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, tout client particulier ayant conclu un contrat à distance ou hors établissement dispose d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la signature du contrat, sans avoir à justifier de motif.

Pour exercer ce droit, le stagiaire doit notifier sa décision à FORMAFIT83 par tout moyen permettant d'en attester la réception (email à formafit83@gmail.com ou courrier recommandé avec accusé de réception) en utilisant le formulaire prévu à cet effet ou par toute déclaration non ambiguë.

Important : Si la formation commence avant l'expiration du délai de rétractation, sur demande expresse du stagiaire, et que celui-ci exerce ensuite son droit de rétractation, FORMAFIT83 est en droit de facturer la part de la prestation réalisée au prorata temporis.

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats de formation conclus dans le cadre de l'activité professionnelle du stagiaire.

ARTICLE 6 — Annulation ou report de formation

6.1 Annulation ou report à l'initiative du client

Toute annulation ou demande de report doit être notifiée par écrit à formafit83@gmail.com. Les conditions suivantes s'appliquent :

Délai avant la formation	Pénalités applicables	Report possible
Plus de 15 jours ouvrés	Aucune pénalité	Oui, d'un commun accord
Entre 15 et 8 jours ouvrés	50 % du coût de la formation	Oui, sous conditions

Moins de 7 jours ouvrés	100 % du coût de la formation	Non, sauf cas de force majeure
-------------------------	-------------------------------	--------------------------------

En cas de force majeure dûment justifiée (hospitalisation, accident, décès d'un proche...), FORMAFIT83 étudiera toute demande de report au cas par cas, sans pénalité.

6.2 Annulation ou report à l'initiative de FORMAFIT83

FORMAFIT83 se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation en cas de :

- Force majeure ou circonstances exceptionnelles
- Indisponibilité du formateur (maladie, accident)
- Effectif insuffisant pour maintenir la session

Le client est informé par écrit dans les meilleurs délais. Aucune pénalité n'est due. Le client peut au choix obtenir un avoir, un report ou le remboursement intégral des sommes déjà versées dans un délai de 30 jours.

ARTICLE 7 — Obligations du client et des apprenants

Le client professionnel s'engage à :

- Informer les apprenants des modalités de la formation (horaires, lieu, programme)
- Assurer la présence effective des participants aux horaires convenus
- Mettre à disposition un espace adapté si la formation se déroule dans ses locaux
- Transmettre à FORMAFIT83 tous les documents administratifs nécessaires dans les délais impartis
- Veiller à ce que les apprenants respectent le règlement intérieur de l'organisme

Chaque apprenant s'engage à :

- Respecter les horaires de formation et le règlement intérieur
- Déclarer toute contre-indication médicale ou situation de handicap avant le début des séances pratiques
- Émarger à chaque demi-journée de formation (en présentiel ou distanciel)
- S'abstenir de tout comportement perturbateur ou contraire à la bienveillance au sein du groupe

Le non-respect de ces obligations peut entraîner l'exclusion de l'apprenant selon la procédure disciplinaire prévue au Règlement intérieur (Article 8 du Règlement intérieur FORMAFIT83).

ARTICLE 8 — Modalités pédagogiques et suivi (Qualiopi)

Conformément aux exigences du Référentiel National Qualité (Qualiopi), FORMAFIT83 garantit pour chaque formation :

Engagement qualité	Modalité
Information préalable	Remise du programme, des objectifs, des prérequis et des modalités d'évaluation avant l'entrée en formation
Positionnement initial	Évaluation des besoins et du niveau de chaque apprenant avant le début de la formation
Méthodes pédagogiques actives	Alternance théorie/pratique, mises en situation, études de cas

Suivi individualisé	Points d'étape réguliers, adaptation des contenus aux besoins identifiés
Prévention des abandons	Procédure anti-abandon formalisée — contact systématique en cas d'absence ou de risque de décrochage (Indicateur 12 Qualiopi)
Évaluation des acquis	Évaluation en cours et en fin de formation (quiz, mises en pratique, grille d'observation)
Satisfaction	Questionnaire à chaud (fin de formation) et à froid (3 à 6 mois après)
Accessibilité handicap	Référente handicap : Sophie LELIÈVRE — formafit83@gmail.com — 06.01.21.26.96

ARTICLE 9 — Documents remis à l'issue de la formation

À l'issue de la formation, FORMAFIT83 remet à chaque apprenant ayant satisfait aux conditions d'assiduité (80 % minimum des heures de formation) :

- Une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la durée, la période et les résultats obtenus
- La feuille d'émargement signée (copie sur demande)
- Les supports pédagogiques, le cas échéant
- Un certificat de réalisation à destination du financeur

En deçà du seuil d'assiduité de 80 %, FORMAFIT83 se réserve le droit de ne pas délivrer l'attestation. Cette situation sera signalée au financeur concerné.

ARTICLE 10 — Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports pédagogiques, programmes, outils et méthodes produits par FORMAFIT83 sont protégés par le droit de la propriété intellectuelle (Code de la propriété intellectuelle, art. L111-1 et suivants).

Ils sont remis aux apprenants pour un usage strictement personnel et pédagogique dans le cadre de la formation. Il est formellement interdit de :

- Reproduire, copier ou enregistrer les supports sans autorisation écrite préalable
- Diffuser, publier ou partager ces contenus à des tiers
- Les exploiter à des fins commerciales ou professionnelles externes à la formation

Toute violation de ces droits expose son auteur à des poursuites civiles et pénales.

ARTICLE 11 — Protection des données personnelles (RGPD)

FORMAFIT83 collecte et traite les données personnelles des clients et apprenants conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD — UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés modifiée.

Rubrique RGPD	Détail
Responsable du traitement	FORMAFIT83 — Sophie LELIÈVRE & Ghislain VANGYSEGEM

Finalités	Gestion administrative et pédagogique, facturation, suivi de la formation, transmission aux financeurs, délivrance des attestations
Bases légales	Exécution du contrat (art. 6.1.b), obligation légale (art. 6.1.c), intérêt légitime (art. 6.1.f)
Durée de conservation	5 ans pour les dossiers pédagogiques — 10 ans pour les données liées aux financements publics ou mutualisés
Destinataires	FORMAFIT83, financeurs (OPCO, France Travail, Région, CPF), autorités de contrôle
Droits	Accès, rectification, effacement (sous conditions), portabilité, opposition
Contact	formafit83@gmail.com
Réclamation CNIL	www.cnil.fr

ARTICLE 12 — Réclamations

Toute réclamation relative à une prestation de formation peut être adressée à FORMAFIT83 selon la procédure suivante :

Étape	Modalité / Délai
1. Dépôt de la réclamation	Par écrit à formafit83@gmail.com (objet, faits, date)
2. Accusé de réception	Sous 5 jours ouvrés
3. Instruction	Analyse des faits et échanges avec les parties
4. Réponse formelle	Sous 30 jours calendaires suivant réception
5. Archivage	Réclamation et réponse conservées 5 ans

ARTICLE 13 — Médiation de la consommation

Conformément aux articles L616-1 et R616-1 du Code de la consommation, FORMAFIT83 propose un dispositif de médiation de la consommation. En cas de litige non résolu après épuisement des voies de recours internes, le client peut recourir gratuitement au médiateur compétent :

Organisme	SMP — Alteritae
Adresse	5 rue Salvaing, 12000 Rodez
Site web	www.mediateur-consommation-smp.fr
Délai de saisine	Dans un délai maximum d'un an après la réclamation initiale
Coût	Gratuit pour le client / l'apprenant

La médiation ne s'applique pas aux litiges entre professionnels.

ARTICLE 14 — Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.



En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut d'accord amiable dans un délai de 30 jours suivant la première réclamation écrite :

- Pour les clients professionnels : le litige sera porté devant le Tribunal de Commerce ou le Tribunal Judiciaire compétent du ressort de La Valette-du-Var
- Pour les clients particuliers : compétence du tribunal du lieu de résidence du consommateur, ou recours à la médiation (Article 13)

HISTORIQUE DES VERSIONS

Version	Date	Objet de la mise à jour
1.0	Mai 2026	Création initiale — conformité Qualiopi et Code de la consommation
2.0	24 juin 2026	Corrections : NDA complété (93830888383), adresse harmonisée, doublon RGPD supprimé, durée conservation alignée sur RI v3 (5 ans / 10 ans), référent handicap corrigé (Sophie LELIÈVRE), mention Qualiopi nuancée, ville signature corrigée

ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Je soussigné(e), représentant le client ou agissant en tant que particulier, reconnais avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente dans leur intégralité et les accepte sans réserve.

Nom et Prénom _____ Qualité / Fonction _____ Entreprise (si applicable) _____ Formation concernée _____ Date de début de formation _____ Fait à La Valette-du-Var, le _____ Signature du client <i>(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)</i>	Pour FORMAFIT83 Sophie LELIÈVRE <i>Co-responsable</i> Date : _____ Signature : _____ Ghislain VANGYSEGEM <i>Co-responsable</i> Date : _____ Signature : _____
---	--

FORMAFIT83

RCS Toulon 102 645 629 00019 · NDA 93830888383 · formafit83.com · formafit83@gmail.com · 06.01.21.26.96